

DEPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE  
**MAIRIE**  
**DE**

**FONTAINS** 

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le dix décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Denis GRUBER, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué, pour le Maire empêché, sur convocation adressée, le 01 décembre 2015.

Présents : M. Denis GRUBER - Mme Caroline PYDO - M. Bertrand AUBRY - Mme Karine SARTORI - Mme Aurore PREAUCHAT - M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER

Absents : M. Didier BALDY (pouvoir à Denis GRUBER)  
M. Philippe BERTRAND  
Mme Muriel DANDICOL

Secrétaire de séance : M. Bertrand AUBRY

Monsieur Denis GRUBER, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué, demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :  
• Occupation du domaine public  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur Denis GRUBER, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué expose au Conseil, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en détail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide d'émettre un double avis défavorable** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) dans sa version du 13 octobre 2015 soumise par le Préfet le 14 octobre :

D'une part un avis défavorable sur le projet général en demandant à ce que soit annulée la décision de rattachement des 17 communes des « Plaines et Monts de France » à l'entité « trans-départemental » envisagée et que, de manière générale, le redécoupage éventuel des périmètres des E.P.C.I. s'effectue dans les limites territoriales du Département

D'autre part, sur le projet de périmètre pour « La Brie Nangissienne » en demandant à ce qu'y soit intégré en complément, et conformément à leurs volontés exprimées, les communes de Champeaux, Andrezel, Saint-Méry et Argentières et en prenant acte que l'ensemble de ces intégrations conduirait également « de facto » à l'intégration de la commune de Bombon au nom du principe de continuité territoriale

**APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LA MODIFICATION DU TRACE DU CHEMIN DIT DES FOURNEAUX**

Le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport suite à l'enquête publique relative au projet de modification du tracé du chemin dit des Fourneaux, dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle station d'épuration.

L'enquête publique s'est déroulée du 06/10/2015 au 20/10/2015 inclus.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le rapport du commissaire enquêteur,

**Autorise** monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Denis GRUBER, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué donne la parole à Madame Caroline PYDO, 2<sup>ème</sup> Adjoint. Afin de régler les factures des publications, dans la république de Seine et Marne et dans le Parisen relatives aux enquêtes publiques conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, il convient de proposer au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget d'assainissement de l'exercice 2015:

Section dépenses d'investissement :

Chapitre 20 compte 205 (Concessions et droits similaires) – 1 300.00 €

Chapitre 20 compte 203 (Frais d'étude, de recherche et d'insertion) + 1 300.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** la décision budgétaire modificative, comme proposée ci-dessus.

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Denis GRUBER, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué informe le Conseil qu'en date du 3 décembre dernier, un courrier de monsieur David KALA, nous est parvenu en mairie pour une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour un commerce ambulant de type "épicerie-bar" souhaitant installer son véhicule place de l'église, le mercredi de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 12h30 à 13h30 à compter du 06 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** à monsieur David KALA, l'occupation temporaire du domaine public,

**Décide** de ne pas fixer de redevance à monsieur David KALA.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ Un devis pour la réparation du plafond de la sacristie de l'église a été demandé et s'élève à 1 734€H.T.

➤ Une importante fuite a été détectée rue des Forts.

➤ Suite aux pannes répétées à la station de pompage en septembre dernier, des devis ont été demandés pour la pose d'un panier de dégrillage en tête de la station d'épuration.

Le 1<sup>er</sup> reçu pour la fourniture et pose du panier établi par la société VEIOLIA eau s'élève à 2 280€ T.T.C.

Le second établi par la société SEIT hydr'Eau s'élève à 2 767.58€ H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Le Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint délégué,  
Denis Gruber